

Informations complémentaires à la circulaire « additif au mouvement 2020 »

Pour le département 64 :

- école de Bonloc (0641299P) : l'école bénéficie d'une dotation exceptionnelle de 0,5 poste qui se traduit par l'ouverture de 0,5 poste sans spécialité (nouvelle mesure non prévue initialement)

- école de Villefranque (0641339H) : l'école bénéficie d'une dotation exceptionnelle de 0,5 poste qui se traduit par l'ouverture de 0,5 poste sans spécialité (nouvelle mesure non prévue initialement)

- école de Saint-Palais (0641354Z) : l'école bénéficie d'une dotation exceptionnelle de 1,08 poste qui se traduit par les mesures suivantes :

- annulation des mesures prévues initialement (fermeture de 0,5 poste sans spécialité et diminution de la décharge de direction de 0,08 poste)

- ouverture de 0,5 poste sans spécialité

Pour le département 33 :

Poste ordinaire

Création de poste :

Créon sainte marie primaire 1 poste maternelle
Fargues marie river primaire - 1 poste maternelle
La brede rambaud élémentaire - 1 poste élémentaire
Marcheprime sainte anne primaire - 1 poste maternelle
Martillac école des bois primaire – 1 poste élémentaire

Décharge de direction

Modification de décharge :

La brede rambaud élémentaire 0.25 > 0.33
Marcheprime sainte anne primaire 0.25 > 0.33

Pour le département 47 :

Il s'agit de 2 ETP soit :

- L'annulation de la fermeture de Mensempron
- L'ouverture de Casseneuil sur une mesure dite de « zone rurale »

Pour le département 24 : aucune dotation supplémentaire

Pour le département 40 :

+1 etp à st lon les mines qui annule la fermeture envisagée en février

+ 0.5 à l'école de grenade , décomposé en:- 0.25 support TICE + 0.25 décharge DDEC